

Syndicat des Mobilités de Touraine

Le Président,

Tours, le

- 5 FEV. 2021

Objet : Convocation au Comité du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le prochain Comité du Syndicat des Mobilités de Touraine aura lieu le :

Jeudi 11 février 2021 à 9 heures

Salle Jean Germain – Hôtel Métropolitain

60 avenue Marcel Dassault – 37206 TOURS

Et par visioconférence

Webex Cisco – lien envoyé par mail

En application de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, est rétabli en ce qu'il autorise la tenue des Comités syndicaux par téléconférence.

Par conséquent, cette séance se tiendra à la fois en présence et en téléconférence, au siège du Syndicat,

Les modalités techniques de la séance seront les suivantes :

Pour les délégués présents au siège du Syndicat, et afin d'assurer votre sécurité, l'installation de chacun sera faite de manière à respecter les règles de distance sociale, des masques ainsi que du gel hydro alcoolique seront mis à votre disposition.

Pour les délégués présents en téléconférence, la séance se déroulera via l'application Webex et une invitation leur sera adressée contenant un lien devant être activé pour la participation à distance.

En cours de séance, il sera procédé au vote par appel nominal. Vous serez invité à tour de rôle à exprimer votre vote à voix haute pour chaque délibération.

Syndicat des Mobilités de Touraine

60 Avenue Marcel Dassault – CS 30651 – 37206 TOURS CEDEX 3

02 47 80 12 00 – mobilites@mobilités-touraine.fr

Les modalités de déroulement de la séance en téléconférence sont reprises dans une délibération qui sera soumise à votre approbation au début de la séance. Je vous précise par ailleurs que, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le quorum et les règles applicables aux pouvoirs sont modifiés ainsi :

- Le quorum est d'un tiers des membres présents, y compris les délégués en visioconférence, ou représentés par leurs suppléants.
- Chaque délégué présent peut être porteur de deux pouvoirs.

J'attire donc votre attention sur la nécessité de faire connaître au plus vite l'option choisie entre participation à distance et participation au siège du Syndicat pour que les contingences matérielles nécessaires puissent être mises en œuvre. Les délégués suppléants sont destinataires de cette convocation pour information, leur présence n'étant requise, en cette période de sécurité sanitaire, qu'en remplacement de leur délégué titulaire.

Ainsi si vous êtes empêché(e) d'assister à cette séance, je vous remercie de transmettre dès que possible votre pouvoir, dont vous trouverez le document ci-joint, à l'adresse suivante : mobilites@mobilites-touraine.fr , et ce afin de faciliter les opérations de vote en séance.

Eu égard à la période d'urgence sanitaire, je vous demande de privilégier soit les pouvoirs soit la connexion à distance.

L'ordre du jour de cette séance sera le suivant :

1. Projet de délibération relatif à l'adoption du compte-rendu du Comité syndical du 21 janvier 2021.
2. Comptabilisation sur l'exercice 2020 de l'avance sur dotation et de l'avance remboursable versée par l'Etat en vertu des dispositifs mis en place par les lois de finances rectificatives pour 2020
3. Débat des Orientations Budgétaires pour l'exercice 2021 (DOB)
4. Projet de délibération relatif au règlement intérieur du Syndicat des Mobilités de Touraine.
5. Projet de délibération relatif à l'adhésion 2021 au Comité des œuvres sociales.
6. Projet de délibération relatif à l'avenant 2 à la délégation de services publics de transport de voyageurs
7. Projet de délibération relatif à la l'approbation de la convention de transfert dans le domaine public des voies, équipements communs et réseaux de l'opération immobilière des « Rives du Petit Cher »
8. Information des décisions prises par le Président et par délégation.

Présentations : Rapport d'orientation budgétaire

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.


Le Président,
Wilfried SCHWARTZ